

Image not found or type unknown



couvert par l'assurance au sujet d'une cloture absente

Par **jamesou**, le **19/12/2011** à **15:45**

Bonjour,

nous avons emménagé depuis juillet 2010 dans une villa neuve .
en cette date de fin decembre 2012 nous ne sommes toujours pas cloturé .
j'ai trois enfants ,qui pourraient se blesser car la maison mitoyenne est en construction .
premièrement quelle est mon moyen de pression pour obtenir cette cloture ;
deuxièmement suis-je couvert par mon contract d'assurance en cas de vol?
je vous remercie d'avance
cordialement
james